

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 165

Artikel: Ça et là
Autor: E. N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'il le domine de cent coudées au point de vue d'une extravagance satanique et de l'idiotisme.

Si vous voulez avoir la preuve indiscutable du fonctionnement d'une tannerie de peau humaine, sous notre beau ciel de France, pendant la Révolution, lisez cet extrait d'un *Rapport de la commission des moyens extraordinaires pour la défense du pays* (14 août 1793) et ayez le courage de goûter la saveur de cette prose officielle :

« Ce que nous pouvons qualifier d'inapprévisible, dans la pénurie des circonstances et les embarras du moment, c'est la découverte d'une méthode pour tanner en peu de jours les cuirs, qui exigeaient autrefois plusieurs années de préparation.

« On tanne, à Meudon, la peau humaine, et il en sort, de cet atelier, qui ne laisse rien à désirer pour la qualité et la préparation.

Il est assez connu que le citoyen *Philippe-Egalité* porte une culotte de la même espèce et de la même fabrique, où les meilleurs cadavres des suppliciés fournissent la matière première.

« La peau qui provient des hommes est d'une consistance et d'un degré de bonté supérieure à celle du chamois.

« Celle des sujets féminins est plus souple, mais elle présente moins de solidité à cause de la mollesse du tissu. »

Ames sensibles et honnêtes, comment trouvez-vous ce morceau, artistement préparé par un rapporteur officiel, quelque tanneur devenu membre du Gouvernement ? Est-ce assez délicat et savoureux ! Et quelle horreur pour l'espèce humaine ! Quelle ineffable satisfaction pour nous d'apprendre, par ce fin connaisseur, qui a consciencieusement palpé et essayé la funèbre marchandise, que notre peau est d'une qualité bien supérieure à celle d'une bête !

Un auteur a écrit : « Tout nous démontre l'excellence de la nature de l'homme et la distance immense que la bonté du Créeateur a mise entre l'homme et la brute. »

N'est-il pas amplement démontré par le cas présent que nombre de gens, pendant la Révolution, ne se sont pas contentés de racourcir la distance marquée par le Créeateur et qu'ils l'ont complètement supprimée par la perte de tout sens moral.

Si l'on en croit les chroniques de l'époque, la culotte était le vêtement que l'on fabriquait le plus à Meudon. Ce lugubre établissement était dirigé par le citoyen, Pellaprat, un nom qui réclame une place à part dans un des petits coins de l'histoire. Pellaprat fut, paraît-il, l'inventeur de l'industrie du tannage, de la peau humaine, et l'on nous apprend qu'il reçut, à ce sujet, du Gouvernement, des encouragements pécuniaires. Pourrait-on s'étonner que ce Gouvernement de 1793, après avoir décreté la violation des tombeaux et le dépouillement sacrilège des morts, ait encouragé une industrie inqualifiable, ignoble, et dont on ne trouve pas d'exemple dans les temps les plus barbares !

Nous avons vu plus haut que Philippe-Egalité se paraît d'une culotte de peau humaine, trait qui suffirait, à lui seul pour peindre le caractère hideux de ce triste personnage. Il en était revêtu (le fait a été bien constaté) lorsqu'on l'arrêta pour le conduire à l'échafaud, et il se pourrait bien que sa dépouille mortelle ait passé par la tannerie de Meudon, châtiment qu'il aurait amplement mérité.

Divers généraux républicains qui combattaient dans la Vendée, notamment Beysser, firent aussi usage de ce genre de culotte. Beysser commandait à Nantes, au moment où cette ville était assiégée par les royalistes. Voici ce que dit de lui Crétineau-Joly dans sa *Vendée militaire* (t. I^e, page 165) :

« Dans ces jours de sanglante folie, Beysser avait osé être le premier à porter au milieu des combats et des revues, un pantalon fait avec de la peau préparée et tannée, des Vendéens, qu'on écorchait après la bataille. C'était un épouvantable trophée dont il tirait vanité, une mode horrible qu'il avait rendue populaire. A Nantes, l'armée révolutionnaire suivait cet exemple. »

Combien étaient-ils arriérés, ces bons sauvages de l'Amérique et des autres lieux qui se contentaient de se décorer des chevelures de leurs ennemis vaincus ! Quel joli enseignement de féroce, portée à un degré effroyable, ils auraient reçu en France, de la part de guerriers, de généraux, se souillant des ignominies que l'on vient de voir !

Le passage de la *Vendée militaire* que nous venons de citer permettrait de supposer qu'il y avait aussi, en Vendée une tannerie de peau humaine. Mais, quant à présent, nous manquons de preuves. Peut-être les trouverons-nous ; car il serait bien étonnant que l'infâme Carrier n'eût pas ajouté cette monstruosité à tant d'autres, dont le souvenir restera éternellement attaché à son nom mau-dit.

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLE.

Ca et là

La fièvre au loup

Une épidémie d'une nouvelle espèce vient de faire son apparition chez nous. Ce n'est point la fièvre aphteuse, Dieu merci, elle est plus bénigne ; c'est la fièvre au loup, si je puis me servir de l'expression. En effet, un de ces carnassiers samedi soir, disait-on, avait traversé nos villages. Une étincelle, en de la poudre, n'eût pas produit effet plus explosif. Aussitôt tous nos braconniers et chasseurs sont en campagne avec des fusils, des tridents, voire même leurs épouses avec des manches à balai ; la plus grande partie avec rien du tout. La poursuite fut poussée très activement ; on jette ses sabots pour courir plus vite dans les rafales.

D'un coup de fusil, Alphonse, jamais pressé qu'en pareilles occasions, effarouche l'animal à tel point qu'à cinq cents mètres à peine, le loup puisqu'il faut l'appeler ainsi, s'assied tranquillement et semble faire les cornes à l'agresseur. Les ténèbres assez épaisses empêchèrent une poursuite qui prenait de terribles proportions. Le jour suivant, tout au matin, le contingent était complet. Hommes, femmes, enfants, tout courrait de ci, de là, fouillant en chaque endroit, cherchant la bête de malheur. A midi ils en avaient tous plein leurs bottes (de la neige et autre chose) l'animal pour braver tout le monde vient tranquillement se pavane à quelques cents mètres du village.

On l'aperçoit, c'est le loup d'hier ; en avant ! Chiquet et l'ami Gustave les plus rapprochés et surtout les plus effrénés en la matière y sont les premiers, et de deux magistral coups de feu mettent gisant celui qui fut la terreur d'hier. Mais à triste ironie ! quand nos deux courageux et intrépides Nemrod ramassèrent leur proie, hélas ! ils constatèrent que ce monstre qui faisait trembler jadis nos combourgeois n'était qu'un pauvre caniche de grande espèce, pelé, galeux, mourant de faim qu'un morceau de pain à fricoter, ou un os à ronger, eut rendu comme jadis le courageux et fidèle compagnon de l'homme. Pauvre Gustave, dire que voilà ton premier coup de maître, et hélas, ce coup d'éclat n'est que pour faire passer de vie à trépas un pauvre caniche que dans sa fable Florian l'a demandé pour en faire cadeau à son

aveugle pour l'aimer et le conduire, ah ! *vanitas vanitatum*, tout est vanité !...

Mais voyez-vous, sérieusement parlant, on a peine à se figurer les proportions que peut prendre un simple événement, lorsque la terreur ou autre sentiment analogue en est le mobile. Même ceux qui semblent les plus sérieux, les plus incrédules ; oui, ceux-là aussi changent radicalement et suivent le mouvement. Si comme on l'annonce en psychologie : une chose reconnue exacte par tout le monde a beaucoup de chance d'être vraie, on pourrait aussi carrément formuler que la généralité est aussi facilement égarable que l'individualité et surtout plus difficile à ramener à la raison. Il est vrai que, aujourd'hui tout le monde rit de cette aventure ; néanmoins, comme la fièvre est au loup, nul n'est rassuré qu'à demi.

Si vous passez par chez nous, en ces temps de nervosisme, qui que vous soyiez, montrez-vous à découvert et veillez sur votre identité !

E. N.

LETTRE PATOISE

Dâ le Vd.

Lai deriere lattre de Stu que n'ape de bôs m'ai fay ai repensay en in veye Tiurie d'in vlaidge que n'a pe loin de lai Côte de Mai, qu'avai fay ai compoire en des djeunes mairiyay comme ai l'entenday le divorce. Ces djuenes dgens s'tint mariay sain réflechi en so qu'ai faisint. comme ay en ai to pien à djo d'adgedeu. A bout de quelques mois ay feument djé dégotay di mairiæidge. Ai se diennent qu'ay vint allay demainday à Tiurie po voit s'ai ne porraipe les démairiyay. Cy bon veye tiurie se pensai qu'ai y vlai bayie enne lieuçon, ay dié qu'ai n'avint que d'allay le lendemain le matin s'aidgenouyie à pie de l'Atay comme tien ai les aivai mairiyay. Le lendemain ai ne manquennent pe de se présentay à pie de l'atay. Le Tiurie se faisé aiportai pai son mnichtrou ce t'eschpêce d'etieuomouère qu'en prend po bayie l'abenie, ai pe ai commencé de tapay chu lóue têtes aydé in po pu dru, djuque tien ai commencement de solay, ai pe ai y demandenent po voi s'ai ne velaipa aichetot râtaï. Dé nian y répongé le Tiurie y ne veu pe râtaï djuque tien ai y en airé un de tuay, ça le seul moyen de vos démairiyay. En lai fin ai comprendenent lai lieuçon ai peu ai s'an allènent to capous.

In Vâdaïs.

Bibliographie

Dieu et patrie. — Recueil de chants pour l'école et la famille, 4^e édition soigneusement revue et augmentée, cart. 1.30 — P. Pignat, éditeur, Sion.

Cette nouvelle édition se distingue de la précédente par différentes améliorations que voici sommairement résumées :

1. *Modification du solfège.* L'on y remarque : a) des exercices non seulement pour la gamme naturelle, mais aussi sur d'autres gammes, en vue de familiariser les élèves avec les signes d'altération ; b) les exercices rendus plus mélodieux et par là plus intéressants pour les élèves.

2. Transposition de plusieurs morceaux sur des tons plus en rapport avec l'étendue de la voix des enfants ;

3. Meilleure classification des morceaux particulièrement propres à être chantés à une, deux, trois ou quatre voix.